

## SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2017, 18h30

**Etaient présents :** MM. Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Bernard CABROL, Isabelle CAYRAC, Sonia DELECOULS, Nicolas GALLIET, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean Marc NESEN, Magali TERRAL.

**Excusés :** Michèle BIZOUARD, Patrick CALVET, Marilyn COLIN, Sophie CALVET, Viviane GAYRAL, Florence RAULHAC, Jean-Paul RAYSSAC, Olivier SOULIE

*Maryline COLIN donne pouvoir à Sarah LAURENS  
Viviane GAYRAL donne pouvoir à Jean Marc NESEN  
Jean Paul RAYSSAC donne pouvoir à Didier ALBERT  
Olivier SOULIE donne pouvoir à Sonia DELECOULS  
Patrick CALVET donne pouvoir à Bernard CABROL  
Michele BIZOUARD donne pouvoir à Philippe GRANIER*

Magali TERRAL a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du 17 juin 2017 a été approuvé par les membres du conseil.

### **DECISION DU MAIRE : SIGNATURE DE DEVIS**

Madame le Maire indique qu'elle a signé un devis de l'entreprise EIRL BENJAMIN LEMAIRE, pour un montant de 4 105€ pour l'évacuation et le remplacement de la laine de verre sous les combles des bureaux de la mairie.

Un devis de l'entreprise MASSOL Stéphane a été signé, d'un montant de 14006.47€ pour la rénovation des vestiaires et douches du foot.

Pour copie conforme le 14 novembre 2017.

*Modification a été faite sur les excusés de la séance.*

**Cette délibération annule et remplace celle du 21/09/2017**

### **ECRITURES BUDGETAIRES : ALIMENTATION D'ARTICLES**

Afin d'être en accord avec les écritures de la trésorerie et de pouvoir mandater, il est nécessaire de procéder à des changements d'imputation ainsi que d'alimenter certains articles.

Il est proposé aux membres du conseil, les écritures budgétaires suivantes :

- Remboursement du DIF pour un montant de 370.56€ .  
Fonctionnement Article 6068 -020 : - 370.56€  
Fonctionnement Article 773 -020 : + 370.56€

- Facture pour le matériel informatique de la crèche  
 Investissement : article 2184 -64-p 252016421 : - 1 436.20 €  
 Investissement : article 2183-64-p 252016421 : + 1 436.20 €
  
- Factures de l'entreprise SAM BRANCHE, UGAP pour Matériel informatique et APAVE SUDEUROPE SAS au groupe scolaire  
 Investissement Article 2111 -020 : - 2 675.04 €  
 Investissement Article 2183 -213 p 252012420 : + 2 315.04 €  
 Investissement Article 2313 -213 p 252012420 : + 360.00 €
  
- Facture audit énergétique de NEOLIA ingénierie pour les travaux de la salle polyvalente :  
 Investissement Article 2111-020 : - 1 336.00 €  
 Investissement Article 2031 – 020 p 252016423 : + 1 336.00 €

Les membres du conseil valident à l'unanimité des présents ces écritures budgétaires.

Pour : 17                                      contre : 0                                      abstention : 0

Pour copie conforme le 14 novembre 2017.

*Modification a été faite sur les excusés de la séances et les écritures budgétaires pour le remboursement du DIF*

**Cette délibération annule et remplace celle du 21/09/2017.**

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent	ALBERT Didier	ALRAN REY Martine
BIZOUARD Michèle	CABROL Bernard	CALVET Patrick
CAYRAC Isabelle	COLIN Marilyn	DELECOULS Sonia
DUPRE Sophie	GALLIET Nicolas	GAYRAL Viviane
GRANIER Philippe	NESEN Jean Marc	RAULHAC Florence
RAYSSAC Jean Paul	SOULIE Olivier	TERRAL Magali